

frérie, c'est-à-dire qu'elle ait l'institution canonique; qu'elle soit ouverte à tous les fidèles; qu'elle unisse vraiment les fidèles étroitement entre eux, d'où la nécessité d'un directeur, de réunions périodiques qui soient vraiment pratiques, et non simplement des comptes rendus financiers; il ne doit pas y avoir place dans la Confrérie du Très Saint Sacrement pour les inégalités et les préséances qui, dans le reste de la vie, sont nécessaires. Toutefois, il paraît utile de former trois groupes ou trois sections: les hommes, les femmes et les enfants."

Une courte discussion s'engage à ce moment. Mgr Dubois oppose au rapporteur: Vous avez indiqué que tous les fidèles pouvaient faire partie de la Confrérie; votre Confrérie alors sera toute la paroisse?

Je n'ai pas eu, répond le rapporteur, à indiquer les conditions à remplir pour être admis dans la Confrérie; ces conditions, pour bénignes qu'elles soient, n'en créent pas moins des obligations que tous n'accepteront pas, et c'est ainsi que se fera tout naturellement la sélection.

Mgr Foucault: Ne serait-il pas bon d'attaquer surtout les hommes, de s'occuper avant tout de la confrérie pour les hommes? Après tout, les femmes ont beaucoup d'autres œuvres qui les orientent vers la communion fréquente.

Le rapporteur: C'est vrai, Monseigneur, mais il faut aussi y appeler les enfants qui sont la réserve de l'avenir.

Mgr Foucault: Dans les hommes, je comprends les enfants.

Mgr Dubois: Il me semble que vous n'avez pas assez insisté sur cette partie pratique de l'organisation de la confrérie; vous n'avez pas parlé des statuts; il faut bien retenir que moins on laisse au hasard et à l'arbitraire des dirigeants et mieux fonctionne la confrérie.

Le rapporteur: Les formes de la dévotion varient avec le temps et les besoins nouveaux; il faut que les confréries s'y adaptent; elles auront, d'ailleurs, la norme des décrets pour leur servir de *criterium*. Mais je le répète, avant tout, qu'elles soient canoniques, c'est-à-dire érigées canoniquement et dirigées aussi canonique-